

Rapport d'investissements responsables

2022



Rapport établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi Énergie-Climat, de la réglementation SFDR et de la taxonomie européenne.

La France Mutualiste, rapport d'investissements responsables 2022

Edito	3
1 Informations relatives à la démarche générale de l'entité	4
1.1 Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG	4
1.1.1 Répartition par classe d'actifs des encours de La France Mutualiste	5
1.1.2 Part des actifs couverts par l'analyse ESG	5
1.1.3 Part verte des encours	6
1.1.4 Politique d'investissement RSE	6
2 Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	10
2.1 Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	10
3 Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	11
4 Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	11
5 Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	12
5.1 Alignement à la taxonomie	12
5.2 Combustibles fossiles - SFDR	13
5.2.1 Part des encours impliqués	13
5.2.2 Intensité énergétique des secteurs à fort impact climatique	13
6 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	14
6.1 Objectif d'alignement de la France Mutualiste	14
6.2 Situation actuelle	14
6.2.1 Empreinte carbone - Art29	14
6.2.2 Emissions - Réglementation SFDR	16
6.2.3 Alignement de température	16
6.2.4 Patrimoine immobilier	17
6.3 Stratégie liée au charbon et aux hydrocarbures non-conventionnels	18
6.3.1 Charbon	18
6.3.2 Hydrocarbures non-conventionnels	19
7 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	20
8 Gestions des risques ESG, en intégrant les risques physiques, de transition, et de responsabilités liés au changement climatique et à la biodiversité, en cohérence avec le SFDR	21
9 Démarche d'amélioration et mesures correctrices	24

Édito



« Une bonne performance doit intégrer les enjeux de durabilité »

Nous vivons une période charnière à bien des égards. Les effets du changement climatique sont désormais tangibles. La crise de la Covid-19, puis le conflit en Ukraine, ont changé nos repères. Les impacts du développement de l'intelligence artificielle suscitent des interrogations. Dans ce contexte instable, voire incertain, nous sommes de plus en plus nombreux à rechercher du sens. L'épargne n'échappe pas à cette introspection. Les Français veulent investir dans des projets et via des supports qui résonnent avec leurs valeurs, leurs convictions, leurs choix de vie, sans pour autant faire une croix sur la performance financière de leur épargne. **À La France Mutualiste, nous en sommes convaincus : performance et sens ne sont pas incompatibles, et notre proposition de valeur le démontre.** C'est parce que nous intégrons des enjeux de durabilité dans toute notre stratégie que nous pouvons offrir à nos adhérents de bonnes perspectives financières à long terme.

Depuis 130 ans, nous faisons vivre un modèle mutualiste construit sur l'entraide et la solidarité. Ce modèle mutualiste porte en lui, intrinsèquement, des valeurs humanistes fortes qui irriguent la façon dont nous réalisons notre métier, sont le fondement de notre politique ESG et engagent notre responsabilité. Notre engagement s'incarne dans notre signature : « L'esprit de famille, c'est défendre collectivement chacun ». Défendre collectivement chacun, c'est défendre l'épargne de tous, et être entièrement tournés vers les besoins et les préoccupations de nos adhérents. C'est écouter, et surtout entendre le sens qu'ils veulent donner à leur épargne. C'est, au-delà de leur épargne et de leurs biens, défendre leur avenir et celui de leurs enfants, et donc celui de notre planète. C'est, grâce au collectif, faire profiter chaque nouvelle génération des performances construites au fil du temps par les générations précédentes. **C'est être engagé, en investissant dans des produits performants, mais aussi dans des initiatives et actions qui ont un impact économique, social et sociétal.** C'est, en résumé, « être au service » d'une performance durable, en accompagnant les projets de nos adhérents, en faisant fructifier leur épargne au mieux de leurs intérêts et en privilégiant le temps long.

2022 a marqué de nouvelles avancées dans l'engagement responsable de notre mutuelle. Sur le plan sociétal, nous avons choisi de renforcer nos investissements dans des domaines qui font sens, comme l'intergénérationnel ou l'adaptation au changement climatique. **Sur le plan financier, nous avons réalisé 47 % de nos investissements en obligations sur des obligations vertes, sociales ou liées aux objectifs de développement durable de l'ONU, et 80 % de nos nouveaux engagements dans des fonds de Private Equity ou de dette privée dans des fonds durables***. Nous avons aussi exclu de notre processus de sélection des titres les sociétés les moins vertueuses sur le plan climatique et économique. Vous trouverez le détail de toutes ces initiatives et de notre engagement dans ce nouveau format du rapport ESG et Climat que nous sommes très heureux de vous présenter. Nous mesurons le chemin qui nous reste à parcourir. Soyez-en certains : gouvernance, collaborateurs, bénévoles, partenaires, toute la communauté de La France Mutualiste est mobilisée pour progresser encore.

Isabelle Le Bot,
directrice générale de La France Mutualiste

* au sens du règlement européen SFDR

01

Informations relatives à la démarche générale de l'entité

Nos valeurs

La France Mutualiste est l'héritière d'une société de secours mutuels créée il y a 130 ans, à une époque où la protection sociale était quasiment inexistante. C'était une société dite « philanthropique et humanitaire » dont la mission était d'apporter une retraite à ses membres en mutualisant leur épargne. Elle est donc née d'un besoin social de protection, et aujourd'hui, c'est cette mission que nos équipes salariées et bénévoles continuent à entretenir.

Fidèle à cette histoire, La France Mutualiste considère sa responsabilité sociétale et environnementale comme ancrée dans son identité et ses valeurs.

Cette responsabilité, La France Mutualiste la traduit en actes auprès de nos parties prenantes, selon 3 axes :

- 1** vis-à-vis des adhérents qui nous font confiance, nous sommes un assureur responsable, tout en leur donnant la possibilité, à travers nos solutions d'assurance vie, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement.
- 2** vis-à-vis de nos collaborateurs, et de tous les bénévoles qui nous accompagnent, nous sommes une entreprise centrée sur l'humain (cela passe par une politique de développement humain ambitieuse) ;
- 3** vis-à-vis de la société dont nous faisons partie, nous sommes une entreprise citoyenne et engagée (partenariats avec des associations d'intérêt général, notre fonds social et d'entraide...);

En conséquence, La France Mutualiste souhaite proposer à ses adhérents une épargne solidaire et mutualiste en intégrant dans sa politique de gestion d'actifs des critères d'investissements responsables tout en leur offrant des produits d'assurance à impact positif sur la société et l'environnement en mettant à disposition dans notre gamme financière des unités de compte responsables, labellisées ou comportant des filtres ESG.

Notre approche

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs intégrant dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives financières à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements en préservant la performance.

L'approche d'investissement responsable de La France Mutualiste repose sur six objectifs :

- 1** Une performance financière au bénéfice de l'adhérent
- 2** Une maîtrise des risques financiers
- 3** Une transparence sur les investissements et risques sous-jacents
- 4** Des investissements de long terme bénéficiant à l'économie réelle, sans spéculation de court-terme
- 5** Une politique d'exclusions sectorielles (tabac, armes controversées, pornographie, charbon, hydrocarbures non conventionnels)
- 6** Des investissements permettant une action positive sur l'environnement et la société

La France Mutualiste est en particulier attachée à soutenir via ses investissements les causes suivantes :

- 1** La santé, le bien vieillir et la création de liens entre les générations
- 2** La lutte contre le changement climatique, la pollution, le déclin de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique
- 3** L'agriculture, la ruralité et la souveraineté alimentaire de la France
- 4** La protection de l'emploi en soutenant l'économie réelle dans les territoires en France

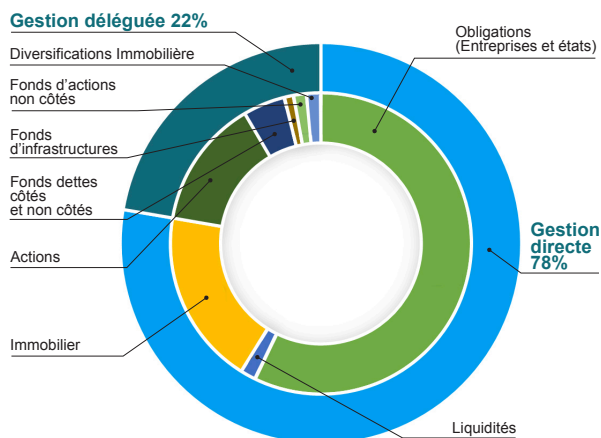
1.1 Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG

1.1.1 Répartition par classe d'actifs des encours de La France Mutualiste

Au 31 décembre 2022, La France Mutualiste gère 8,6 milliards d'actifs financiers (valeur de marché), en gestion directe ou déléguée. Ils sont répartis de la manière suivante :

La majeure partie de nos actifs (78%) est gérée en direct. Elle est composée d'obligations d'entreprises ou d'états

Répartitions des actifs financiers au 31 décembre 2022



et du patrimoine immobilier de La France Mutualiste. Les actions et autres types d'actifs sont en gérés en gestion déléguée sous forme d'OPC*.

1.1.2 Part des actifs couverts par l'analyse ESG

Le périmètre d'analyse dans ce rapport comprend les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations soit 57%) et, par transparence, les actions détenues via les OPC dédiés (actions soit 14%), représentant donc 71% des actifs de La France Mutualiste. Dans le rapport, ces actifs sont dénommés « actifs cotés ». La partie immobilière (19%) est traitée indépendamment. Pour les autres classes d'actifs, l'absence de données ESG empêche de réaliser une analyse détaillée. Le rapport couvre 90% du total des actifs de La France Mutualiste.

Le portefeuille obligataire d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice obligataire Crédit Suisse IG Euro Index (indice de référence).

Les obligations d'émetteurs publics sont analysées séparément et sont comparées à l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le portefeuille action d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice LFM (indice de référence) composé de : 50% MSCI EMU, 30% MSCI Europe et 20% MSCI Monde hors Europe.

Notre analyse ESG débute par une note ESG globale de nos portefeuilles et de ses benchmarks*.

Émetteurs privés :

Ce score repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs (émissions carbone, adaptation aux enjeux climatiques, ressources naturelles, rejets toxiques, capital humain, gouvernance, respect des droits humains, engagement social...) pour les émetteurs au regard de leurs activités. La prise en compte d'opportunités de développement en plus des zones de risque est intégrée dans cette méthodologie.

Les aspects environnementaux et sociétaux sont modulés en fonction des secteurs d'activité et d'une analyse des risques susceptibles d'impacter l'émetteur ou

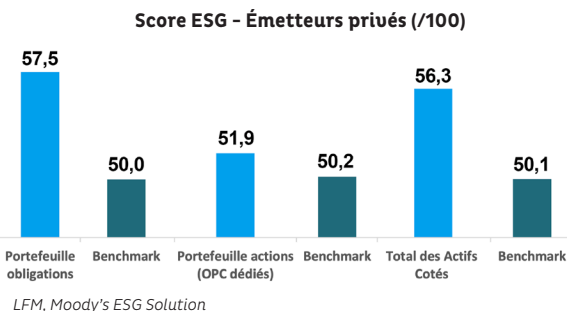
ses parties prenantes. Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des émetteurs indépendamment de leur secteur d'activité.

Concernant la dimension environnementale liée au changement climatique, les critères analysés sont :

- liés à des risques physiques (montée des eaux, sécheresse, risques sanitaires...),
- liés à la transition énergétique :
 - Les émissions de carbone dans le processus de production (exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités, effort de réduction de ces émissions, effort d'amélioration de l'efficacité énergétique),
 - Les émissions de carbone en amont (matières premières notamment) et en aval (utilisation et recyclage des produits),
 - les opportunités de développement dans les technologies dites « vertes » (énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte...).

Cette analyse se traduit par une note attribuée à chaque émetteur.

Selon la méthodologie développée par Moody's ESG Solution, la note globale des entreprises analysées est de 56,3 versus 50,2 pour l'indice de référence. Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste affiche donc un score relativement élevé grâce à une gestion ESG proactive.

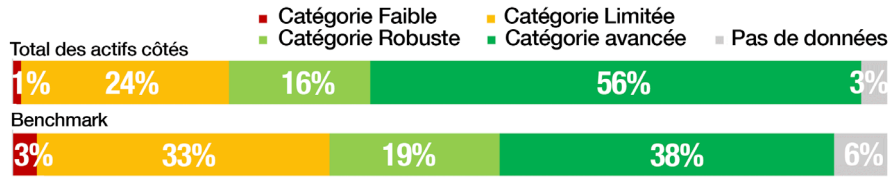


En fonction de la performance ESG obtenue, chaque émetteur est affecté à l'une des quatre catégories ISR (Investissement Socialement Responsable) définies comme il suit :

- **Faible** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ou une absence de transparence,
- **Limitée** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- **Robuste** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- **Avancée** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

Les graphiques ci-dessous présentent cette répartition :

Score ESG détaillé - Émetteurs privés



LFM, Moody's ESG Solution

Les émetteurs sont catégorisés en fonction de leur score ESG. Seulement 1% de nos actifs sont présents dans la catégorie ISR Faible et 56% sont présents dans la catégorie ISR Avancée. Le 1% en catégorie faible provient de deux émetteurs : Stryker et Berkshire.

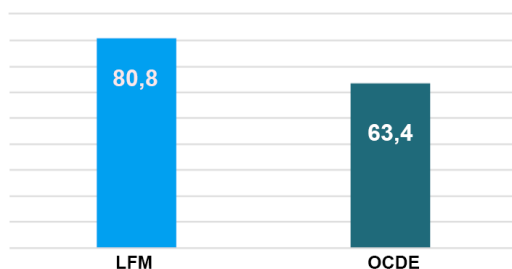
Émetteurs publics :

Concernant les émetteurs publics, la méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque État pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur leur évolution relative. Le référentiel de chaque État, constituant sa note, est composé de 160 indicateurs. Ces derniers sont dissociés entre : indicateurs de performance (104) et indicateur d'engagement (56). Ils traitent notamment des sujets suivants : énergie et carbone, eau et biodiversité, filières vertes, rejets toxiques, emploi, équité sociale, éducation, santé, respect des citoyens, indépendance et stabilité, qualité de la gestion, éthique.... Cette analyse se traduit par une notation de chaque État.

L'intensité carbone est estimée à partir des données des émissions de carbone des États publiées par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par millier de dollars de PIB.

La note ESG des émetteurs publics en portefeuille est largement supérieure à la note globale des pays de l'OCDE.

Note ESG - Émetteurs publics (/100)

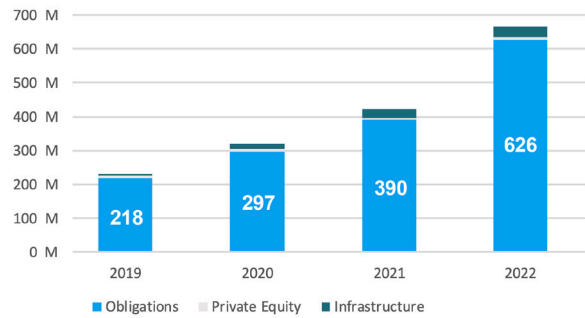


LFM, Moody's ESG Solution

1.1.3 Part verte des encours

L'encours « vert » s'élève à 665 millions d'euros à fin 2022. Il est majoritairement composé d'obligations. Au cours de l'année 2022, 47% des achats obligataires ont été réalisés en obligations durables.

Evolution de la Part Verte



LFM, Bloomberg

En 2022, La France Mutualiste a souscrit au Blue Bond du Belize (14 millions d'euros). Cette obligation innovante a reçu deux récompenses : Sustainability Bond of the year et Sovereign Sustainability Bond of the year. Le Belize a pu restructurer sa dette et engager des actions de sauvegarde de sa barrière de corail (la deuxième plus importante au monde) et de sa biodiversité afin de développer un tourisme plus durable et responsable. Cette opération est un très bel exemple de synergie de la finance durable.



Parmi les obligations vertes souscrites en 2022, notons celle émise par EDP, l'électricien historique du Portugal. Cette obligation, d'une taille totale de 500 millions d'euros, contribue au financement d'installations d'énergie renouvelable de deux catégories : éolien (sur terre et sur mer) et solaire (à concentration et photovoltaïque).

Lors de l'émission d'une obligation verte, sociale, durable ou bleue, La France Mutualiste porte une attention toute particulière aux projets sous-jacents financés.

La France Mutualiste a pour objectif de continuer sur cette tendance pour son portefeuille obligataire en atteignant 1 milliard d'euros « d'encours vert » d'ici 2025, et d'accroître les parts vertes en provenance des autres classes d'actifs.

Code ISIN des obligations ci-dessus : XS2436204577 et XS2459544339.

1.1.4 Politique d'investissement RSE

La politique ESG présentée ci-dessous est la politique validée fin 2021 et appliquée durant 2022.

Portefeuille obligataire et OPC dédiés actions

Une politique ESG s'applique au portefeuille obligataire de La France Mutualiste et à ses OPC dédiés actions :

- Exclusions sectorielles :
 - Pas de chiffre d'affaires lié aux mines anti personnelles (traité d'Ottawa),
 - Pas de chiffre d'affaires lié aux armes à sous-munitions (convention d'Oslo),
 - Pas d'acteurs liés à la pornographie (plus de 5% de son chiffre d'affaires),
 - Pas de tabac (plus de 5% de son chiffre d'affaires),
 - Pas d'extraction de charbon (plus de 5% de son chiffre d'affaires).
- Secteur « utilities » (électricité, gaz, eau) : limitation à 20% de production issue d'énergies fossiles. En complément, les modes de production « bas carbone » seront privilégiés afin d'être prépondérant dans le mix énergétique de l'émetteur.
- Le secteur « énergie » (pétrole) sera limité à 5% du patrimoine.
- Concernant les secteurs à enjeux climatiques et économiques (transport, auto, chimie...), une exclusion des sociétés « lagger » sera définie à l'achat. Une revue sera menée régulièrement : il n'y aura pas de renforcement si une dégradation est constatée et l'étude d'opportunité d'arbitrage sera étudiée.

- Réduire d'année en année l'empreinte carbone (t.eqCO2 émises) du portefeuille global, avec une cible de baisse annuelle entre 2% et 5% et/ou surperformer un benchmark afin de rester en ligne avec les objectifs de réduction du réchauffement climatique de 2°C à l'objectif 2050.
- La France Mutualiste a pour objectif d'augmenter, sous réserve de conditions de marché favorables, sa poche d'obligations qualifiées de « green » ou de « social ».

En dehors des limites et exclusions, le choix de chaque investissement fait l'objet d'une analyse ESG. Pour chaque nouvelle opportunité, une approche Best-in-class est retenue, c'est-à-dire privilégier les entreprises les mieux notées du point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche est d'autant plus importante pour les secteurs d'activité émissifs que nous devons accompagner dans leur transition énergétique.

Concernant notre portefeuille d'investissement en actions cotées, celui-ci compte sept OPC dédiés. Nos fonds, lancés avant la mise en place de la réglementation SFDR, sont en cours de modification afin de se conformer à l'article 8 SFDR. A date, quatre fonds sont conformes à l'article 8 et trois sont encore dans le processus d'évolution vers ce même article. Aucun de nos fonds dédiés ne se conforme à l'article 9 SFDR.

Concernant le choix de ses UC, La France Mutualiste privilégie les articles 8 et 9. Près du 3/4 des fonds proposés promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Présentation des UC de La France Mutualiste et la répartition de la collecte en 2022 :

Liste des fonds cotés classifiés selon la réglementation SFDR				
	Code isin	Nom du fonds	Société de gestion	Répartition de la collecte 2022 (en %)
Article 6	FR0010377086	La Française Euro Inflation	La Française	8%
	FR0010717827	VILLIERS SERENITE	HSBC	5%
	FR0010717843	VILLIERS EQUILIBRE	HSBC	2%
	FR0010718361	VILLIERS ACTIONS FUTUR	HSBC	1%
	FR0013476678	LEM Actions Monde Volatilité Controlée	Amundi	0%
	FR0013523263	AIS Protect Classe P EUR	Federal Finance Gestion	28%
Article 8	FR0010501858	CPRUSA	OPR	2%
	FR0010286013	SEXTANT GRAND LARGE	Amiral Gestion	0%
	LU2155806362	Bnp Europe High Conviction Bond Classic	Bnp Paribas AM	3%
	FR0012287381	CM-CIC GLOBAL LEADERS-C	CM-CIC AM	2%
	FR0010702084	BFT CREDIT OPPORT ISR-PC	BFT Investment Managers	2%
	FR0011142256	OFI RS European Growth Climate Change	Ofi Asset Management	3%
	LU1585265066	TIKEHAU SHORT DURTIN-RACEUR	Tikehau	1%
	FR0011885789	R-CO Thematic Real Estate - 12	Rothschild & Co	10%
	FR0013185535	LAZARD CONVERTIBLE GLOB-ICHE	Lazard Frères Gestion	1%
	LU0232931963	SCHRODER INTL BRIC-A AC EUR	Schroder	1%
	FR0010321810	ECHIQ AGENOR MID CAP EU-A	Financière de l'Echiquier	1%
	LU0012119607	CANDR BONDS-E HIGH YIELD-C-C	Candriam	0%
LU0866411514	LO FUNDS-ALL ROADS-EUR MA	Lombard Odier	0%	
Article 9	FR0010592022	ECOFIENJEUXFUTURS-C	Ecofi Investissement	30%
	FR0013476678	M CLIMATE SOLUTIONS-R EURACC	Montpensier Finance	0%
	FR0010702084	Insertion Emplois Dynamique	Miroua	0%

Portefeuille de fonds Non Cotés

Tout comme les investissements en actifs cotés, La France Mutualiste intègre l'ESG dans la gestion de son portefeuille d'actifs non cotés.

L'investissement sur ces classes d'actifs se faisant exclusivement via des fonds, l'intégration de critères ESG s'effectue dans le cadre de la sélection de ces derniers.

Depuis la mise en application de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), La France Mutualiste choisit de n'investir que dans des fonds respectant les articles 8 ou 9 de cette réglementation. Les fonds lancés avant que la réglementation n'entre en vigueur sont par défaut classés article 6 SFDR. La France Mutualiste restera investie dans ces fonds, et continuera le dialogue avec les gérants en matière d'intégration ESG.

Répartition des fonds de Capital Investissement et de Dette Privée par article SFDR :

	Capital d'investissement		
	Nombre Fonds	Engagement (EUR)	
		2022	TOTAL
Article 6	26	10M	171M
Article 8	13	54M	114M
Article 9	9	12M	66M

	Dette Privée		
	Nombre Fonds	Engagement (EUR)	
		2022	TOTAL
Article 6	35		405M
Article 8	13	55M	127M
Article 9	6	15M	55M

Lors de l'analyse d'une opportunité d'investissement dans un nouveau fonds, nous évaluons la capacité d'intégrer l'ESG à l'échelle du fonds ainsi qu'au niveau de la société de gestion. A ce titre, lors de la phase de Due Diligence, plusieurs points sont analysés, par exemple :

- A l'échelle du fonds : existe-t-il une stratégie ESG claire qui sera appliquée dans les sociétés du portefeuille, comment cette stratégie est-elle mise en œuvre, quels indicateurs sont utilisés, une Due Diligence ESG est-elle faite avant l'investissement, si oui par qui, une trajectoire de réduction des émissions de GES ou des déchets existe-t-elle, les objectifs ESG sont-ils pris en compte dans le management package...
- A l'échelle de la société de gestion : est-elle signataire des UNPRI et/ou d'autres chartes et labels ESG, comment s'articule la mise en place d'objectifs ESG et leur suivi au sein de l'équipe, existe-t-il une équipe ESG dédiée, un Comité ESG existe-t-il, les critères ESG peuvent-ils amener à rejeter une opportunité d'investissement, le carried-interest comprend-il l'atteinte d'objectifs ESG dans le cas d'un fonds à impact ou Article 9 SFDR, la société a-t-elle mise en place des initiatives afin de favoriser et promouvoir les bonnes pratiques ESG...

Fonds de Capital Investissement (Private Equity) :

Sur la base de l'analyse de l'opportunité d'investissement, le Comité de Sélection des Investissements en Non-Coté (composé de la Directrice Générale, du Directeur Financier et RSE, du Directeur des Investissements et de la Trésorerie, ainsi que des experts de la sélection) décide ensuite d'investir ou non. Nous favorisons les fonds les plus en avance et les plus vertueux en terme ESG : ceux dont la politique ESG nous paraît la plus claire et la plus susceptible d'être mise en œuvre et favorable au développement des sociétés investies ainsi qu'à la société en générale.

Depuis 2018 et nos premiers investissements dans des fonds de Private Equity, nous avons pris des engagements dans des fonds ayant une volonté de faire progresser les sociétés investies sur les sujets ESG notamment en investissant dans des fonds à Impact.

Parmi ceux-ci, nous avons investi dans le fonds WCP Impact Développement géré par Weinberg Capital (engagement 5 millions d'euros). Ce fonds à impact, conforme à l'article 9 de la réglementation SFDR, investit dans des sociétés de tous secteurs dont les produits ou services ont un impact sociétal et/ou environnemental positif. Le fonds a notamment investi dans le leader français du démantèlement de matelas et des matériaux les composants. Ces matériaux sont valorisés et réutilisés pour d'autres applications comme la fabrication de matelas reconditionnés à travers la société Eco-Matelas que le groupe a acquis fin février 2023. La société compte 105 salariés dont 40 personnes en réinsertion, elle a ainsi une valeur ajoutée environnementale et sociétale.

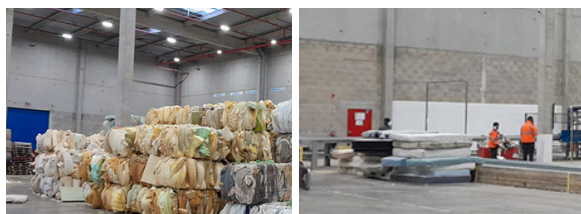


Illustration Recyc Matelas, crédits : Weinberg Capital

Il en va de même de nos investissements en infrastructures, nous investissons de plus en plus dans des fonds finançant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Parmi ces investissements, nous pouvons citer les fonds de Pearl Infrastructure Capital (engagement 10M€ via deux fonds). Ceux-ci investissent dans des centrales de cogénération biomasse déjà opérationnelles ou en construction et s'assurent d'en optimiser l'efficacité et le rendement tout en assurant un haut niveau de respect de l'environnement et de contribution à la lutte contre le changement climatique. Le premier fonds a notamment investi dans une unité de



Illustration unité de cogénération d'Estrées-Mons,
Crédits : Pearl Infrastructure Capital

production d'énergie à partir de biomasse dans le nord de la France qui valorise des déchets végétaux en produisant de l'électricité et de la chaleur (vapeur et eau chaude), cette dernière étant utilisée pour son processus industriel par la plus grande usine européenne de transformation / mise en conserve de légumes. Cette unité de production a permis d'éviter l'émission de plus de 42 000 t.eqCO2 en 2022.

Fonds de Dettes Privées

Pareillement, sur la partie dette privée nous avons, dès 2016, intégré la dimension RSE à nos prises d'engagement en sélectionnant des fonds avec une forte considération des critères ESG. Durant les dernières années, optant pour une forte volonté de développement durable et en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et les objectifs de taxonomie européennes, nous avons centré nos engagements sur des fonds inscrits à minima en article 8 SFDR.

Citons parmi ces derniers, l'exemple du fonds Céréa Mezannine IV géré par Céréa Capital (engagement pris 10M€). Classifié en article 8 SFDR, il a pour objectif d'investir dans des activités essentiellement dans la chaîne de valeur agroalimentaire ou secteurs adjacents tout en prenant des initiatives pour préserver l'environnement.

Concrètement, ce fonds investit notamment dans le groupe In.Pack x HolwegWeber (« IPHW ») qui a donné naissance à un acteur mondial de premier plan offrant des solutions « one-stop-shop » pour la production de sacs et emballages flexibles à partir de matières éco-responsables (67% à base de papier et 27% à base de plastique recyclé ou biodégradable), à destination principalement de l'agroalimentaire et la restauration hors foyer, de la grande distribution alimentaire et du e-commerce.



Sacs végétales et biodégradables,
Crédits : inpackmachinery.it

Sur la partie infrastructure de la dette, nous ne prenons plus de fonds qui ne sont pas au moins classés article 8 SFDR avec un fort biais énergie renouvelable et transition énergétique, et une volonté de développement durable. Le fonds PREDIREC EnR 2 de Sienna private Credit a accordé à la holding Enoé Fi un financement de 15.8M€, Le portefeuille financé est constitué de 311 centrales, pour une capacité totale de 67,1 MW.



Illustration des centrales de la holding Enoé Fi,
Crédits : Sienna Private Credit



L'atteinte de l'objectif d'investissement durable du fonds Predirec EnR 2, qu'est la lutte contre les changements climatiques, s'apprécie au regard de la contribution du fonds aux 4 ODD (7, 8, 9 et 13) suivis et la mesure de sa performance par indicateur. Parmi ces indicateurs, citons :

Objectifs 7 : Energie propre et d'un coût abordable :

- **Production d'énergie renouvelable (MWh) : 396 803 MWh**

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique :

- **Création d'emplois : 4743**

Objectifs 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :

- **Tonnes de CO2 évitées : 310 ktCO2**

02 Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

2.1 Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

La France Mutualiste se structure d'année en année afin de fournir une analyse ESG de plus en plus poussée.

Notre gestion d'actifs s'appuie sur une équipe (analystes et gérants) formée et diplômée à l'ESG, via le CESGA (*Certified ESG Analyst*). Le CESGA est la plus ancienne certification qui a pour objectif de développer et de certifier les compétences en analyse extra-financière des professionnels de l'analyse financière. Le poids moyen des ETP qui participent à la prise en compte des critères ESG est de 4, soit 66% des ETP moyens de la Direction des Investissements et Trésorerie. Les ressources financières de l'équipe, dédiées à l'ESG, sont de 90 000 euros au 31 décembre 2022.

La Direction du Patrimoine Immobilier participe massivement à réduire notre impact environnemental et à l'amélioration énergétique de notre patrimoine. Le poids moyen des ETP qui participent à la prise en compte des

critères ESG est de 9, soit 75% des ETP moyens de la gestion technique immobilière. En 2022, 30% des travaux de rénovation ont été alloués à des travaux RSE, soit 1,9M€.

L'intégralité des moyens financiers dédiés à l'ESG en 2022 représentent 0,00023% des actifs de La France mutualiste.

La France Mutualiste s'appuie sur plusieurs fournisseurs de données ESG pour la construction de ce rapport : la plateforme Moody's ESG Solution est la principale source des données. Elle est complétée par des données de Bloomberg et de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie). Les données relatives aux énergies fossiles, notamment le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels sont fournies par l'ONG Urgewald.

Urgewald est une organisation non-gouvernementale allemande active sur les sujets liés à l'environnement et aux droits humains. Cette ONG est une référence et est largement utilisée pour l'analyse et la mise en œuvre de politiques d'exclusion des acteurs financiers.

La méthodologie retenue est celle mise en œuvre par une grande partie de la place financière, complétée de celle proposée par Moody's ESG Solution.

Prestataires	Données Fournies
Moody's ESG Solution	Notation ESG des émetteurs Données carbone Données d'alignement de température Données sur les controverses Données réglementaires SFDR et Taxonomie
Urgewald (ONG)	Global Coal Exist List (GLEL) Global Oil & Gas Exist List (GOGEL)
AIE	Données sur les États
Bloomberg	Données financières

03 Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

La France Mutualiste est administrée par un Conseil d'Administration qui se compose au 31 décembre 2022 de 18 Administrateurs. Ils sont élus par l'Assemblée Générale

A la fin d'année 2022, 39% des administrateurs sont des femmes (7 sur 18). L'âge moyen du conseil est de 64,9 ans.

Les membres du comité de Direction et les administrateurs consolident leur maîtrise des enjeux extra-financiers grâce aux remontés régulières d'informations législatives, réglementaires et sur l'état de nos actifs par l'équipe de gestion lors des comités d'investissement. Le Conseil d'Administration a également suivi une formation dédiée à l'ESG. L'effort de formation sera poursuivi en 2023.

Les collaborateurs sont également impliqués dans l'ESG via les points 3 et 4 de l'accord d'intéressement 2022/2024, cela représente jusqu'à 1,2% de la masse salariale. Ces critères d'intéressement sont de l'ordre environnemental et social, avec pour exemple le taux de réduction de l'empreinte carbone de nos investissements gérés en direct (obligations).

Les réflexions stratégiques sur l'ESG pour les actifs de La France Mutualiste sont menées conjointement avec la Direction Générale et la Direction financière et RSE. Elles sont ensuite exposées et validées par le conseil d'administration avant une application à la gestion.

04 Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La France Mutualiste délègue la gestion « action » de son portefeuille d'investissements à des sociétés de gestion via des OPC dédiés. Sept fonds dédiés sont gérés par six sociétés différentes.

Ces sociétés appliquent leur stratégie d'engagement en lien avec notre politique d'investissement. La politique de vote de ces sociétés prévaut sur nos ambitions, toutefois une discussion avec les gérants des fonds dédiés est ouverte.

A l'avenir, La France Mutualiste souhaite engager des discussions en direct avec les sociétés dans lesquelles elle investit. De nombreuses sociétés, acteurs majeurs de notre économie nationale ou européenne, occupent une place importante de nos portefeuilles et le dialogue avec ces émetteurs est nécessaire au succès des engagements environnementaux et sociaux engagés par notre mutuelle.

05 Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

5.1 Alignement à la taxonomie

La taxonomie européenne permet d'établir un système de classification homogène et comparable des activités durables. La taxonomie liste à ce jour un peu plus 80 activités représentant plus de 90% des émissions de gaz à effet de serre.

Les six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont les suivants :

- Atténuation du changement climatique,
- Adaptation au changement climatique,
- Protection et utilisation durable des ressources aquatiques et marines,
- Transition vers une économie circulaire,
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le premier champ d'application de cette classification porte sur deux types de contributions environnementales positives (atténuation et adaptation au changement climatique). Les activités répondant à ces deux critères sont dites éligibles à la taxonomie européenne. Fin 2022, 58% des actifs cotés (obligations et actions) détenus en portefeuille sont susceptibles d'apporter une contribution environnementale positive et sont donc éligibles.

Dans un second temps, une activité est dite alignée avec la taxonomie européenne, lorsque celle-ci contribue substantiellement à au moins un des 6 objectifs environnementaux, ne cause pas de préjudice important à aucun des 5 autres, et respecte les garanties minimales de respect des droits de l'homme, régies par les principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT. A fin 2022, 20% des actifs cotés sont alignés avec la taxonomie européenne.

Le secteur des services aux collectivités est le premier

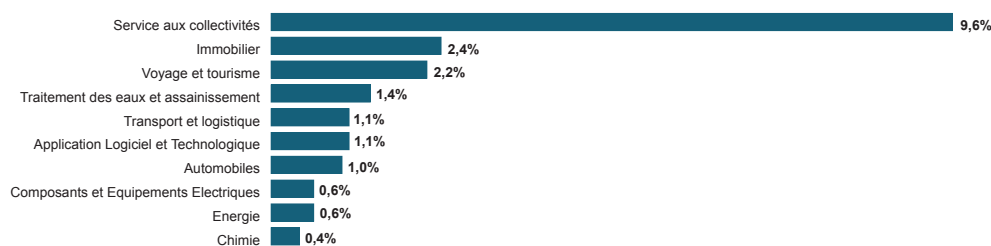
Taxonomie environnementale - part des expositions

	Part obligatoire		Part Actions OPC (dédiés)		Total des Actifs Cotés		
	(en M€)	Montant %	(en M€)	Montant %	(en M€)	Montant %	
Activité	Part d'expositions sur des activités éligibles taxonomie	2 633	58%	701	59%	3 331	58%
	Part d'expositions sur des activités non éligibles taxonomie	985	22%	422	36%	1 382	24%
	Données indisponibles	941	21%	58	5%	1 028	18%
Alignement	Part d'expositions alignés à la taxonomie	958	21%	157	13%	1 129	20%
	Part d'expositions non alignés à la taxonomie	944	21%	327	28%	1 259	22%
	Données indisponibles	2 657	58%	697	59%	3 353	58%

LFM, Moody's ESG Solution, AIE, Eurostat

La répartition sectorielle des activités alignées à la taxonomie est la suivante :

Top 10 des secteurs alignés à la taxonomie (En % total des actifs)



LFM, Moody's ESG Solutions données Taxonomie Bloomberg

secteur aligné, il se compose notamment d'entreprises surpondérées en portefeuille obligataire, telles que EDF ou Enel. Ensuite, viennent conjointement les secteurs Immobilier et Voyage & Tourisme avec des entreprises comme Icade, Gecina, Couivio ou SNCF.

5.2 Combustibles fossiles - SFDR

5.2.1 Part des encours impliqués

Au sens de la réglementation SFDR, et des données fournies par Moody's ESG Solutions produites en ligne avec les recommandations, nos actifs cotés impliqués dans les combustibles fossiles représentent 18,3% du total analysé.

Les premiers secteurs contributeurs à cet indicateur sont les services aux collectivités et les producteurs de pétrole et gaz.

Toutefois, trois sociétés fortement investies sont dans cette sélection en dépit de leur très faible implication dans les énergies fossiles. Ces sociétés sont EDF, SNCF et Crédit Agricole. Elles comptabilisent à elles trois 7,7% des 18,3% de cet indicateur.

A fin 2022, dans nos portefeuilles, les combustibles fossiles contribuaient en moyenne pour 34,4% du chiffre d'affaires des sociétés impliquées, contre 40,8% dans le benchmark.

5.2.2 Intensité énergétique des secteurs à fort impact climatique

L'intensité énergétique de ces secteurs à fort impact climatique détermine la consommation en énergie, exprimée en GWh pour un million d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises concernées. Les actifs La France Mutualiste analysés affichent une intensité plus élevée que leur benchmark dû à une pondération plus importante du secteur des services aux collectivités, fondamentalement le plus intense.

La part des secteurs à fort impact climatique représente 19,77% du total des actifs analysés, quasi-similaire à son benchmark 20,54%. Toutefois, notre intensité à 2,57Gwh par million d'euros de chiffre d'affaires est supérieure à celle du benchmark (1,68GWh par M€ CA), est liée à Naturgy (producteur d'électricité espagnol à partir de gaz). Plus largement représenté dans nos actifs que dans le Benchmark, cet émetteur affiche une intensité énergétique largement supérieure à ses pairs (33GWh par M€ CA).

SFDR - Combustibles fossiles - Part des expositions

	Part obligataire		Part Actions (OPC dédiés)		Total des Actifs Cotés	
	Montant (M€)	Pourcentage	Montant (M€)	Pourcentage	Montant (M€)	Pourcentage
Service aux collectivités	382,4	8,6%	16,7	1,4%	409,1	7,1%
Energie	184,0	4,0%	66,6	5,6%	250,6	4,4%
Voyage et Tourisme	109,3	2,4%	0,0	0,0%	109,3	1,9%
Assurance	74,7	1,6%	13,3	1,1%	87,9	1,5%
Banques Diversifiées	60,6	1,3%	12,2	1,0%	72,8	1,3%
Services et Biens Industriels	51,4	1,1%	0,7	0,1%	52,1	0,9%
Autres	44,0	1,0%	25,2	2,1%	69,2	1,2%
Total	960	20,1%	135	11,4%	1 051	18,3%

LFM, Moody's ESG Solution, AIE, Eurostat

SFDR - Intensité de Consommation Énergétique

Intensité de la consommation Énergétique pour les secteurs à fort impact	Part obligataire		Part Actions (OPC dédiés)		Total des Actifs Cotés	
	Taux couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux couverture	Intensité (GWh par M€)
La France Mutualiste	100%	3,04	100%	0,76	100%	2,57
Benchmark	100%	1,77	100%	1,33	100%	1,68

LFM, Moody's ESG Solution, AIE, Eurostat

06 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

6.1 Objectif d'alignement de la France Mutualiste

La France Mutualiste a pour objectif de réduire, d'année en année, entre 2% et 5% l'empreinte carbone du portefeuille géré en direct afin de rester en ligne avec les objectifs de réduction du réchauffement climatique de 2°C à l'objectif 2050.

Nos investissements en obligations, actions et notre patrimoine immobilier sont couverts par l'objectif de GES et d'alignement de température.

Nous disposons d'un bon suivi de l'objectif de GES (quantité d'émissions t.eqCO2) qui couvre 7,7 milliards d'euros (en valeur de marché) ou 89% des actifs totaux de La France Mutualiste.

L'objectif d'alignement de température des activités, encore en développement chez notre prestataire, représente 2,7 milliards d'euros (en valeur de marché) ou 31% des actifs totaux de La France Mutualiste.

6.2 Situation actuelle

6.2.1 Empreinte carbone – Art29

Émetteurs privés

L'empreinte carbone du portefeuille d'investissements est l'indicateur majeur suivi par La France Mutualiste afin d'évaluer l'adaptation et l'adaptabilité des entreprises en matière de lutte contre le réchauffement climatique dans lesquelles nous investissons.

Les données suivantes représentent les émissions « embarquées » par le portefeuille en tonnes de CO2 équivalent*. Le CO2 équivalent est une unité de mesure utilisée pour comparer les émissions de gaz à effet de serre, en se fondant sur leur potentiel de réchauffement global.

Les données ci-dessous traitent des émissions induites par les entreprises, les émissions des états étant calculées différemment. Le taux de couverture de cet indicateur est très élevé (99%).

L'empreinte et l'intensité carbone, sont calculées par l'agrégation de deux sources de données. Les données climatiques des entreprises proviennent de Moody's ESG Solutions et les données financières proviennent de Bloomberg. Les formules de calcul sont les suivantes :

Empreinte Carbone (émissions totales financées) :

$$\sum_i^n \left(\frac{\text{Investissement}}{\text{Total des actifs la société}} \times \text{Emissions GES de l'émetteur}(i) \right)$$

L'empreinte carbone représente la somme du montant des investissements dans chaque émetteur rapporté au total de l'actif de la société et multiplié par les émissions en tCO2 équivalent de l'entreprise.

Emissions financées par million d'euro investi :

$$\sum_i^n \left(\frac{\frac{\text{Investissement}}{\text{Total des actifs la société}} \times \text{Emissions GES de l'émetteur}(i)}{\text{Valeur de marché du portefeuille}} \right) \times 1\,000\,000$$

Les émissions financées représentent l'empreinte carbone du portefeuille (ci-dessus) normalisée par million d'euros investis.

Intensité Carbone par million de chiffre d'affaires « embarqué » :

$$\frac{\sum_i^n \left(\frac{\text{Investissement}}{\text{Valeur d'entreprise de la société}} \times \text{Emissions GES de l'émetteur}(i) \right)}{\sum_i^n \left(\frac{\text{Investissement}}{\text{Valeur d'entreprise de la société}} \times \text{Chiffre d'affaires de l'émetteur}(i) / 1\,000\,000 \right)}$$

L'intensité carbone par million de chiffre d'affaires embarqué représente l'empreinte carbone du portefeuille (ci-dessus) normalisée par million d'euros de chiffre d'affaires de l'entreprise « embarqué ».

Pour chacune de ces formules, les données les plus récentes ont été utilisées (Total des actifs ou Emissions GES de l'émetteur), à défaut celle de l'année précédente. Le montant des investissements pour les obligations porte sur le nominal investi dans les sociétés contrairement à la valeur de marché à fin d'année 2022 pour les actions. Les données relatives aux émissions de GES intègrent le scope 1 et 2.

L'empreinte carbone de nos actifs cotés est de 257 097 tonnes de CO2 équivalent. Rapportées à la taille de nos portefeuilles, pour les rendre comparables, les émissions financées par nos actifs cotés sont de 45,5 t.eqCO2 par million d'euros investi. Notre intensité carbone est de 125,84 t.eqCO2 par million de chiffre d'affaires « embarqué ».

Les portefeuilles de La France Mutualiste affichent une intensité par million d'euros investi ou par million de chiffre d'affaires embarqué plus faible que leurs benchmarks respectifs.

Les données relatives aux émissions font l'objet d'une analyse systématique pour chaque décision d'investissement de notre gestion en direct. Nous sélectionnons, dans chaque secteur, les leaders en matière d'émissions.

Article 29 - Empreinte Carbone - Émetteurs privés

	Émissions Article 29			
	Taux couverture	Émission Financées (tonnes eq.Co2)	Données relatives (tonnes eq.Co2/M€ investi)	Données relatives (tonnes eq.Co2/M€ CA)
Portefeuille obligations privées	99%	189 838	42,2	132,3
Benchmark	97%		59,1	165,0
<i>Écart vs benchmark</i>			-40%	-25%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	99%	67 258	58,0	101,0
Benchmark	95%		59,6	120,4
<i>Écart vs benchmark</i>			-3%	-19%
Total des Actifs Cotés	99%	257 097	45,5	125,8
Benchmark	96%		59,5	155,8
<i>Écart vs benchmark</i>			-31%	-24%
Immobilier - détenu en direct	100%	3 629	3,4	n.a.
Total des Actifs analysés	99%	260 726	38,8	n.a.

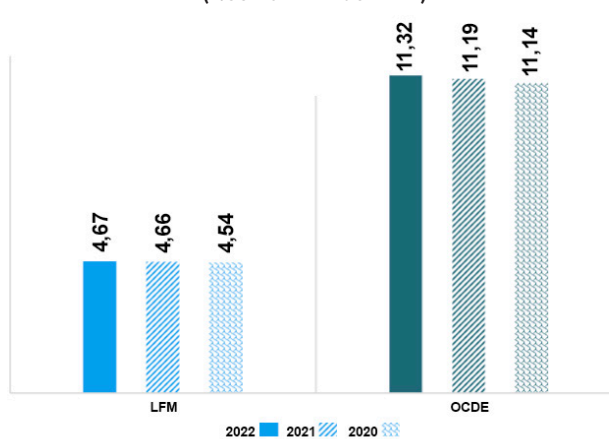
LFM, Moody's ESG Solution, Bloomberg

Émetteurs publics

L'intensité carbone des émetteurs publics en portefeuille n'augmente que très légèrement. Avec une intensité de 4.67 t.eqCO2 en PIB par habitant, les émetteurs publics sélectionnés affichent un résultat bien meilleur que la moyenne pondérée des pays de l'OCDE à 11.32 t.eqCO2 en PIB par habitant.

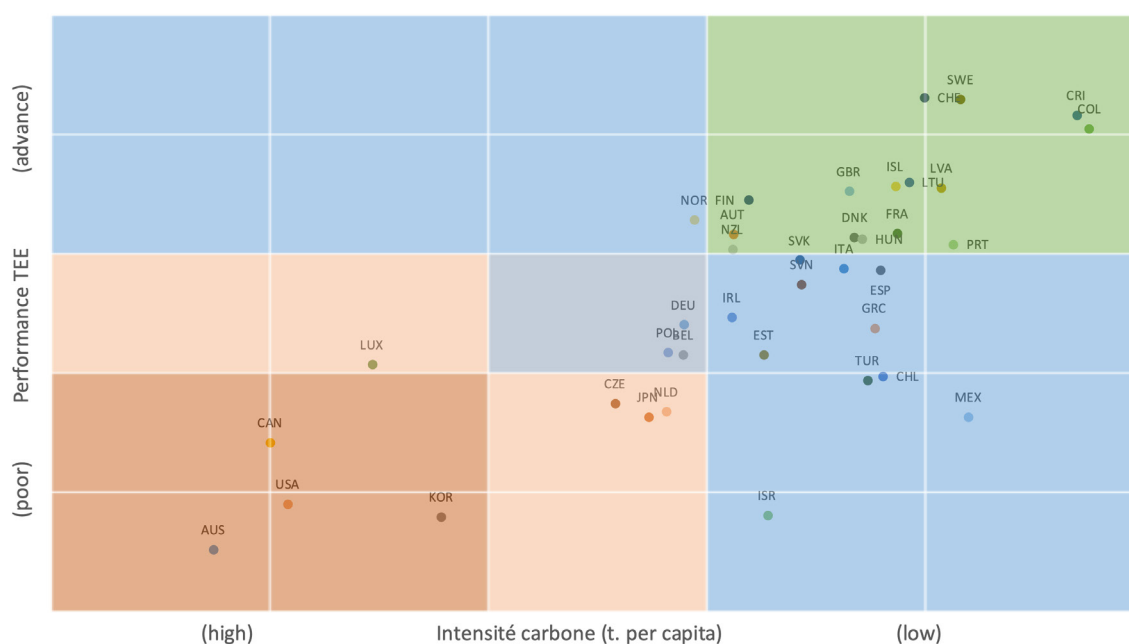
Cette performance s'explique par le choix d'états européens peu émissifs tels que la France (4.2 t.eqCO2 par habitant), l'Italie (4.45) ou l'Espagne (5.02), contrairement à d'autres Etats de l'OCDE beaucoup plus carbonés tels que les Etats-Unis (13.5), le Canada (13.8) ou l'Australie (14.7). La France représente la plus grosse pondération au sein du portefeuille. Ces émetteurs sont sélectionnés selon la matrice suivante :

Évolution de l'intensité carbone des États (T.CO2 GPD PER CAPITA)



LFM, Moody's ESG Solution, AIE, Eurostat

Matrice de sélection des émetteurs publics



LFM, Moody's ESG Solution, AIE

Immobilier

Notre patrimoine immobilier détenu en direct, répartis sur 10 ensembles immobiliers parisiens (composés de 54 bâtiments) et d'une surface totale de 102 602 m² (surfaces habitables), comptabilise des émissions pour un total de 3 629 t.eqCO₂ sur l'année 2022, ce qui représente 3.38 t.eqCO₂ rapporté au million d'euros investi.

La direction du patrimoine immobilier travaille continuellement à l'amélioration de l'efficacité de la performance énergétique du patrimoine détenu en pleine propriété et à la réduction de son empreinte carbone. Ainsi, conformément à la seconde réforme « DPE logement » applicable depuis le 1er juillet 2021, La France Mutualiste travaille simultanément aux travaux d'amélioration énergétique des installations de chauffage, des parties communes et des logements.

6.2.2 Émissions – Réglementation SFDR

En complément des indicateurs précédemment exposés et exécutés selon les modes de calcul définis ci-dessus, les indicateurs suivants répondent à la réglementation

SFDR. La méthode de calcul est homogène et permet l'obtention de données comparables aux autres investisseurs du marché.

Les données SFDR sont intégralement fournies par Moody's ESG Solutions. Les données climatiques sont calculées par leurs propres soins et les données financières, à partir de la base de données FactSet. Contrairement aux données précédentes, la valeur de l'entreprise ne se fonde pas sur le total des actifs de l'entreprise mais sur l'EVIC (Capitalisation Boursière + Dettes + Liquidités). Les émissions retenues par Moody's dans l'élaboration de ces indicateurs sont les Scope 1 et 2.

Cet indicateur pleinement en accord avec la réglementation en vigueur ne couvre pas la totalité du portefeuille. L'intensité carbone SFDR (t.CO₂eq/M€ CA embarqué) couvre 86% de nos actifs cotés et l'empreinte carbone SFDR (t.CO₂eq/M€ investi) est couvert à 62%.

A fin 2022, notre intensité carbone est de 118,35 tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires embarqué et notre empreinte carbone de 65,98 t.eqCO₂ par million d'euros investi.

SFDR - Empreinte Carbone - Émetteurs privés

	Emissions SFDR			
	Taux de couverture	Émission Financées (tonnes eq.Co2/M€CA)	Taux de couverture	Empreinte Carbone (tonnes eq.Co2/€)
Portefeuille obligations privées	83%	117,7	57%	66,5
Benchmark	83%	141,8	62%	76,2
Écart vs benchmark		-21%		-15%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	98%	121,0	81%	64,1
Benchmark	74%	119,6	63%	60,0
Écart vs benchmark		1%		7%
Total des Actifs Cotés	86%	118,4	62%	66,0
Benchmark	81%	137,2	62%	72,9
Écart vs Benchmark		-16%		-10%

LFM, Moody's ESG Solution, AIE, Eurostat

6.2.3 Alignement de température

Afin d'avoir une vision du réchauffement climatique induite par les entreprises en portefeuille, celle-ci est exprimée en niveau d'alignement des activités sur un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C en 2100, par rapport à la période préindustrielle.

Le taux de couverture de cet indicateur reste malgré tout faible. Présenté hors secteur financier (cf. graphe ci-dessous), nous avons un taux de couverture de 64% contre 46% ce secteur inclus.

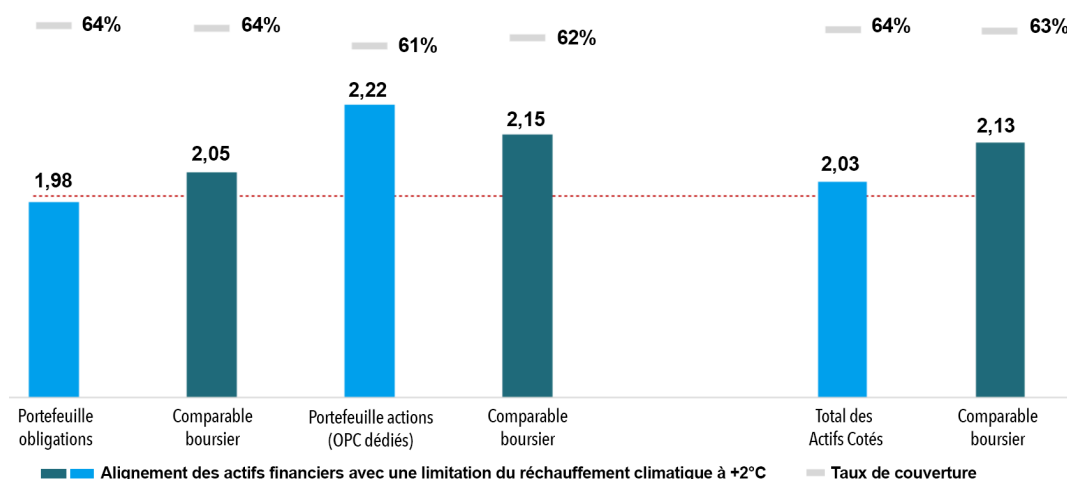
Les actifs cotés de LFM sont associés à une hausse de température de 2.03°C, contre 2.13°C pour le comparable boursier, selon la méthodologie de Moody's ESG Solutions. Notre portefeuille d'obligation géré en direct affiche une hausse de température implicite sous les 2 degrés à 1,98°C.

Conformément à la Loi Energie Climat, la politique climat de La France Mutualiste vise à aligner le portefeuille d'investissements de La France Mutualiste aux Accords de Paris – dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel – à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) visant une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, une neutralité carbone en 2050 au niveau national, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport au niveau préindustriel.

L'objectif de La France Mutualiste est d'aligner ses portefeuilles d'investissements avec une hausse de température implicite de 1,5°C d'ici 2030.

Afin d'atteindre son objectif La France Mutualiste s'appuiera sur :

Alignement de température



LFM, Moody's ESG Solutions

- Une trajectoire générale de convergence des portefeuilles (par classe d'actifs) avec un objectif de température implicite induite de 2°C au 31/12/2025 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 1,5°C au 31/12/2030.
- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des 33% des moins bonnes sociétés des secteurs à enjeux climatiques (énergie, transport, industrie, chimie, bâtiment)
- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des émetteurs ayant une température implicite induite supérieure à 2,7°C en 2023 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 2°C en 2030
- Une politique d'exclusion du charbon et des hydrocarbures

6.2.4 Patrimoine immobilier

Depuis 2012, La France Mutualiste réalise des audits techniques de ses immeubles afin de vérifier leur conformité sur un plan réglementaire, et de garantir la sécurité et le bien-être des occupants.

Ces audits et études réalisés par des professionnels du bâtiment, permettent d'établir les plans pluriannuels de travaux, et de prioriser les interventions. Les améliorations environnementales du parc immobilier, la maîtrise des dépenses énergétiques, l'amélioration des espaces verts et le respect de l'hygiène en particulier des locaux poubelles, sont les principaux objectifs recherchés dans ces études.

Nous intégrons également ces objectifs dans les relations avec les entreprises de travaux, qui doivent respecter une charte annexée aux contrats précisant nos exigences en matière de sécurité, de droit social, et de bonnes pratiques environnementales.

Dans le cadre de l'alignement sur l'accord de Paris et la Stratégie Nationale Bas Carbone, La France Mutualiste réalise sur son patrimoine immobilier un grand nombre

d'actions lié à la réduction de la consommation d'énergie et de GES, tel que :

- Des études pour le déploiement de bornes de recharges électriques,
- Le calorifugeage des réseaux en chaufferie et caves,
- Un suivi intelligent de la consommation de nos installations de chauffage et d'eau chaude, afin d'optimiser la consommation énergétique du parc immobilier,
- La rénovation des chaufferies,
- La mise en place de robinets thermostatiques,
- Un entretien des installations de chauffage et équipement sanitaire incluant une démarche d'efficacité et d'amélioration de la performance énergétique suivant la ligne fixée par le Grenelle II, par la Loi de Transition Energétique du 17/08/15. En 2022, les dépenses énergétiques ont été réduites de 4% ; l'objectif contractuel sur 3 ans (2022-2023-2024) est une réduction des consommations énergétiques de 10%,
- La généralisations des éclairages led,
- Un objectif zéro papier : quittancement, signature électronique des baux,
- L'optimisation énergétique lors des rénovations d'appartements :
 - Equipement de mitigeurs à cran d'arrêt/mitigeurs thermostatiques et pommeaux de douche équipés de cartouches de réduction de pression,
 - Isolation thermique des murs en façade /thermo acoustique des parquets,
 - Installation de VMC simple flux hygroréglable en faux-plafond composé d'une isolation thermique et acoustique,
 - Remplacement des fenêtres simple vitrage par

- des fenêtres double vitrage,
- L'amélioration du bien-être des locataires via :
 - Isolation acoustiques des murs mitoyens,
 - Isolation thermo acoustique des parquets lors des rénovations totales,
 - Installation de revêtements sols ou carrelages sur chape acoustique,
 - Installation de cuisines semi-équipées,
 - Travaux de désamiantage.

- 20% production d'électricité à base de charbon thermique ou en capacité installée
- Production de charbon thermique dépassant 10 millions de tonnes
- Puissance installée des centrales au charbon dépassant 5 GW

A fin 2022, 1,9% de nos actifs cotés, soit 106 millions d'euros ont une implication dans le charbon thermique. Le chiffre d'affaires moyen lié au charbon thermique des sociétés impliquées est de 4,0%. La majeure partie de cette exposition (42M€) concerne des énergéticiens ayant une trajectoire de sortie du charbon à horizon 2030. Nous suivons de près ces sociétés dans la mise en place de leurs objectifs et prendrons les décisions adaptées en cas de non-progression.

La majorité de cette exposition se concentre sur trois sociétés (Enel, EnBW et The Southern Co) et une partie de nos investissements sur Enel et EnBW, figurant dans ce total, sont détenus via des greens bonds et financent des projets d'énergies renouvelables. Enel est une entreprise alignée avec la taxonomie.

L'objectif de La France Mutualiste est d'exclure entièrement de ses portefeuilles (actifs détenus en direct et fonds dédiés) les investissements dans le charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, d'ici 2030.

Pour ce faire, La France Mutualiste utilise les données de la Global Coal Exit List et s'interdit tout nouvel investissement dans des entreprises présentes sur le secteur du charbon (hors obligations vertes et investissements dans des filiales entièrement dédiées à la production d'énergie renouvelable). Par ailleurs, La France Mutualiste se fixe un objectif de désengagement évolutif d'ici 2030 avec un seuil couperet sur le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique évoluant linéairement de 25% en 2023 à 5% en 2030 (avec une durée d'un an en cas de dépassement de seuil pour sortir des titres, sauf situation de marché exceptionnelle).

6.3 Stratégie lié au charbon et aux hydrocarbures non-conventionnels

6.3.1 Charbon

Cette rubrique se concentre sur le charbon thermique. Il est utilisé pour produire de l'énergie (électricité ou chaleur). Son utilisation est la plus intensive en CO2 et contribue de manière significative au changement climatique. A l'inverse, le charbon métallurgique est utilisé dans le processus de fabrication de l'acier et n'a actuellement pas de solution de substitution.

En dépit de notre politique restrictive et de notre engagement à une sortie du charbon, certains de nos actifs en portefeuille possèdent une exposition au charbon, soit liée à l'extraction soit liée aux installations énergétiques à base de charbon.

Cette exposition se base sur les données fournies par la Global Coal Exit List (GCEL) de l'ONG Urgewald dont les seuils quantitatifs sont définis ainsi :

- 20 % chiffre d'affaires dans des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique

Activités liées au charbon - Part des expositions

	Implication des sociétés dans le Charbon (Urgewald)		
	(Montant €)	en % total du ptf	% du CA des sociétés impliquées
Portefeuille obligations	103 750 000	2,3%	3,6%
Benchmark	37 967 266	1,7%	15,7%
Écart vs benchmark			-12%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	5 960 624	0,5%	5,5%
Benchmark	17 410 043	1,5%	12,5%
Écart vs benchmark			-7%
Total des Actifs Cotés	109 710 624	1,9%	4,0%
Benchmark	55 377 309	1,6%	15,1%
Écart vs Benchmark			-11%

LFM, Moody's ESG Solution, Bloomberg Urgewald

6.3.2 Hydrocarbures non-conventionnels

Contrairement aux exploitations dites conventionnelles, certaines exploitations sont beaucoup plus polluantes, émissives et risquées pour l'environnement. La France Mutualiste considère comme hydrocarbures non-conventionnels les pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique (gaz et pétrole « de schiste »), les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd (API < 15°C), les hydrocarbures issus de forages ultra-profonds (>1500m).

Comme pour le charbon thermique, nous utilisons les données fournies par Urgewald et sa Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) dans l'identification des acteurs du secteur énergétique impliqués dans les hydrocarbures non-conventionnels. L'analyse d'Urgewald couvre la majeure partie des secteurs impliqués que nous avons

en portefeuille et la quasi-totalité du secteur énergétique.

A fin 2022, 4,3% de nos actifs cotés, soit 248 millions d'euros ont une implication dans les hydrocarbures non-conventionnelles. Le chiffre d'affaires moyen lié au non-conventionnel des sociétés impliquées est de 17,9%.

La majorité de cette exposition se concentre sur 5 émetteurs : (Total, ENI, OMV, BP et Repsol).

La France Mutualiste a déterminé une politique d'exclusion progressive des émetteurs actifs dans les hydrocarbures non-conventionnels. La France Mutualiste vise une exclusion des hydrocarbures non-conventionnels de son portefeuille d'ici à 2030. Avec un seuil limite (en % de la production) évoluant de 30% en 2023 à 5% en 2030.

Hydrocarbures et Gaz Non-Conventionnels - Part des expositions

	Implication des sociétés dans les hydrocarbure et gaz Non-conventionnels (Urgewald)		
	(Montant €)	en % total du ptf	% du CA des sociétés impliquées
Portefeuille obligations	183 954 000	4%	16%
Benchmark	87 227 810	4%	30%
<i>Écart vs benchmark</i>		0%	-13%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	64 357 789	5%	24%
Benchmark	60 665 555	5%	26%
<i>Écart vs benchmark</i>		0%	-3%
Total des Actifs Cotés	248 311 789	4%	18%
Benchmark	147 893 365	5%	27%
<i>Écart vs Benchmark</i>		-1%	-9%

LFM, Moody's ESG Solution, AIE, Eurostat

07 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle est complexe et résulte d'une lente évolution du monde vivant sur la planète.

Bien que cette thématique soit de plus en plus abordée dans l'analyse ESG, les données manquent encore cruellement et le marché manque de maturité générale sur le sujet. Le succès de la COP15 et l'accord trouvé fin 2022 a mis en avant cette thématique. Nous avons bon espoir de voir de plus en plus de sociétés publier leurs données, et les prestataires de données nous fournir des données plus abondantes.

A l'heure actuelle, ce sujet fait partie de la notation ESG des émetteurs en portefeuille, mais fait l'objet d'un indicateur difficilement quantifiable. Notre prestataire

de données ESG nous fournit deux données sur la biodiversité. La première est un score basé sur les engagements et actions des sociétés en matière de biodiversité. Le taux de couverture reste malgré tout relativement faible (35% de nos actifs analysés). Le second est l'indicateur lié à la réglementation SFDR. Il concerne les sociétés ayant un impact négatif sur les zones de biodiversité sensibles. Cet indicateur affiche un taux de couverture plus important (71%).

Etant donné le manque de maturité global du marché sur le sujet, La France Mutualiste n'est pas en mesure de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet.

	Biodiversité			
	Taux de couverture	Score Biodiversité Moody's (/100)	Taux de couverture	% d'entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité dans des zones sensibles
Portefeuille obligations	35%	60,2	70%	1,49%
Benchmark	36%	51,9	66%	1,31%
<i>Écart vs benchmark</i>		16%		14%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	35%	57,5	73%	1,40%
Benchmark	37%	57,9	73%	1,49%
<i>Écart vs benchmark</i>		-1%		-6%
Total des Actifs Cotés	35%	59,6	71%	1,47%
Benchmark	36%	56,6	67%	1,46%
<i>Écart vs Benchmark</i>		5%		1%

LFM, Moody's ESG Solution, AIE, Eurostat

08

Gestions des risques ESG, en intégrant les risques physiques, de transition, et de responsabilités liés au changement climatique et à la biodiversité, en cohérence avec le SFDR

Dispositif de gestion des risques

La gouvernance du dispositif de gestion des risques est assurée via plusieurs instances :

- Comité des risques et du Contrôle interne, qui réunit les membres du CODIR et les fonctions clés Risque, Audit et Conformité
- Comité d'Audit et risques, qui réunit des administrateurs et les fonctions clés Risque, Audit et Conformité

Afin de maîtriser au mieux les risques, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur plusieurs outils au sein de la Mutuelle :

- La cartographie des risques : exercice annuel de recensement et de hiérarchisation de l'ensemble des risques de La France Mutualiste. Il s'agit d'un outil de gestion et de communication sur les risques que fait vivre la fonction de gestion des risques et dont dispose l'organe de gouvernance.
- Les entités opérationnelles sont responsables de leurs risques, y compris ceux à enjeu ESG.
- Les risques identifiés dans les cartographies font l'objet d'une évaluation, d'une gestion et d'une surveillance via des indicateurs dédiés.
- La cartographie des risques majeurs est présentée au Comité d'Audit et des Risques puis validée en Conseil d'Administration.

Le processus ORSA : La Mutuelle procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité, à minima une fois par an. Les travaux ORSA englobent les exercices de stress test, avec des scénarios pouvant intégrer le risque climatique. Les éléments sont présentés sous le rapport ORSA en Comité ORSA puis validés en Conseil d'administration.

Focus sur les risques ESG

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie de l'organisation.

La gestion des risques ESG est une priorité au sein de la mutuelle.

- **Le risque environnemental** désigne la possibilité de survenance d'incidents ou accidents générés par l'activité d'une entreprise pouvant avoir des répercussions nuisibles et significatives sur l'environnement.

Pour limiter ce risque, la mutuelle s'engage via la poli-

tique d'investissement à l'intégration des critères ESG dans le choix de ses investissements : zones d'exclusions ou limites fixées selon secteurs, réduction de l'emprunte carbone du portefeuille global. Ces éléments font l'objet d'indicateurs de surveillance, restitués lors d'instances dédiées.

Dans ce cadre, la mutuelle a tenu son engagement de doubler les obligations qualifiées de « green (vertes) » ou de « social », passant de 329M€ en 2021 à près de 686M€ d'encours en fin 2022.

En complément, La France Mutualiste réalise depuis 2012 des audits techniques de ses immeubles en vue de vérifier leur conformité sur un plan réglementaire, et de garantir la sécurité et le bien-être des occupants. Dans ce cadre, le parc immobilier fait l'objet d'un programme de mises aux normes, prévu sur plusieurs années.

- **Le risque social** regroupe les enjeux liés aux risques psychosociaux, aux luttes contre les discriminations.

Le risque est au cœur des préoccupations de La France Mutualiste, les accords se sont multipliés ces dernières années : travail hybride, soutien du pouvoir d'achat, gestion des emplois et des parcours professionnels.

Les salariés ou autres personnes agissant pour le compte de La France Mutualiste sont de plus en plus sensibles aux enjeux ESG. Il est donc nécessaire que les valeurs soient alignées en ce sens afin de ne pas diminuer l'attractivité de la mutuelle.

- **Les risques de gouvernance** sont notamment liés au manque d'éthique au sein de l'entreprise ou via ses fournisseurs ou partenaires commerciaux. La comitologie définit les rôles et responsabilités de chaque partie prenante afin de garantir la transparence des décisions prises.

En complément de l'exercice annuel de cartographie des risques, des scénarios dédiés sont testés dans le cadre de l'ORSA : une première étude de l'impact du risque climatique sur la solvabilité de la mutuelle a été menée en 2022. Un exercice complet est dédié en 2023 sur le risque climatique.

Risques physiques

Afin d'évaluer la capacité des sociétés investies à faire face aux risques physiques (liés aux événements climatiques extrêmes) et de transitions, Moody's ESG Solutions calcule deux scores.

Le score des aléas liés aux risques physiques est calculé sur le risque opérationnel de l'entreprise en agrégeant l'exposition aux aléas climatiques au niveau du site pour

l'ensemble de leurs installations connues (des sites de production et des entrepôts jusqu'aux bureaux et aux magasins de vente au détail). L'évaluation porte sur les six risques climatiques, à savoir les inondations, le stress thermique, les ouragans et les typhons, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique et les incendies de forêt.

Le score lié à la gestion des risques physiques évalue la manière dont les entreprises agissent pour anticiper, prévenir et gérer les risques associés aux impacts physiques du changement climatique. L'évaluation se fonde sur les informations communiquées par les entreprises concernant l'identification des risques physiques et les mesures mises en place pour remédier à l'exposition à ces risques.

Le score relatif à la transition énergétique mesure l'approche stratégique de l'émetteur en matière de réduction des émissions et d'adaptation de son modèle d'entreprise pour faire face aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le score est établi à partir d'une analyse de la performance d'un émetteur sur la base de 6 critères

d'évaluation de la durabilité des entreprises.

Le score global du risque physique total de nos actifs analysés est de 39/100, un score supérieur de 5 points aux indices de référence (34/100). Le score de transition affiche un résultat plus important avec un score de 61/100 contre 52 pour son benchmark.

Les illustrations suivantes représentent la répartition des risques physiques :

Deux risques physiques majeurs peuvent impacter nos actifs. Le premier risque physique pour les actifs analysés de La France Mutualiste est la sécheresse, avec 44% des investissements exposés à la catégorie de risque élevé à alerte. Il est suivi du risque de fortes chaleurs, avec 38% des investissements exposés à cette catégorie.

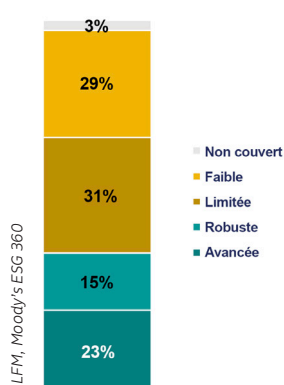
La gestion des risques physiques est globalement bien intégrée par les sociétés présentes dans nos actifs. Moins de 30% de nos actifs (via 790 entreprises analysées) affichent une gestion des risques physiques faibles et 38% sont classées dans la catégorie Robuste à Avancée.

Score des risques physiques et de transition - Émetteurs privés

	Risques physiques et de transition			
	Taux de couverture	Score Physical Risk management & Hazard (/100)	Taux de couverture	Score de transition Énergétique (/100)
Portefeuille obligations	92%	40,4	97%	62,5
Benchmark	82%	34,5	93%	52,3
<i>Écart vs benchmark</i>		17%		19%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	80%	33,5	96%	53,9
Benchmark	83%	34,2	92%	52,5
<i>Écart vs benchmark</i>		-2%		3%
Total des Actifs Cotés	89%	39,0	97%	60,7
Benchmark	82%	34,3	93%	52,4
<i>Écart vs Benchmark</i>		14%		16%

LFM, Moody's ESG Solutions données SFDR

Gestion des risques physiques



Expositions aux aléas climatiques - Émetteurs privés

	Risques physiques et de transition				
	Aucun risque	Faible	Moyen	Élevé	Alerte
Inondations	0,0%	69,9%	11,5%	13,6%	5,0%
Fortes chaleurs	0,0%	15,6%	45,8%	33,7%	4,9%
Cyclones	64,9%	17,2%	12,6%	4,5%	0,8%
Montée des eaux	85,9%	8,8%	3,5%	0,1%	1,7%
Sécheresse	0,0%	13,2%	42,4%	39,7%	4,7%
Feu de forêts	0,3%	40,9%	44,6%	14,1%	0,1%

LFM, Moody's ESG 360

Rejet dans l'eau et déchets dangereux

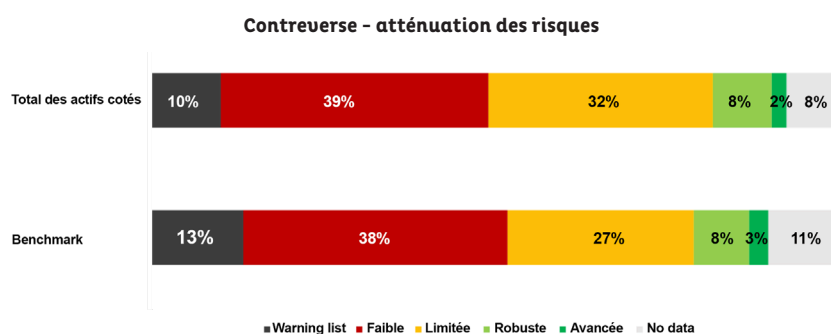
Le taux de couverture des données sur les rejets dans l'eau et déchets dangereux, répondant à la réglementation SFDR, est encore trop faible pour être présenté (respectivement 3% et 1% du total des actifs analysés). Une infime partie des sociétés analysées reportent des chiffres sur cet indicateur.

Controverses

Le risque de controverse des entreprises présentes dans nos actifs cotés est légèrement mieux géré que celles de notre benchmark.

La Warning List concerne des émetteurs recevant une opinion faible sur leur capacité d'atténuation des risques dans le cadre de l'évaluation du risque de controverse et faisant l'objet d'une ou plusieurs controverses critiques soulevées par les agences de notation spécialisées.

Nous suivons de près les controverses du portefeuille. En 2022, la prise en compte de ces controverses et les réponses apportées par les émetteurs ne nous ont pas conduites à désinvestir ces signatures.



LFM, Moody's ESG Solutions

09

Démarche d'amélioration et mesures correctrices

Notre démarche ESG s'étoffe considérablement d'année en année, tout comme la réglementation de plus en plus dense et complexe. La France Mutualiste, tout comme ses pairs, s'efforce de produire des données les plus justes et comparables possibles, tant que la donnée est disponible. C'est pourquoi La France Mutualiste va continuer à faire grandir ses équipes sur le sujet et diversifier ses fournisseurs de données.

Cet exercice nous a permis de connaître de façon plus détaillée les forces et faiblesses des actifs en portefeuille en matière d'ESG. Aussi, fort de cette réflexion, La France Mutualiste fera évoluer sa politique d'investissement avec la politique climat suivante :

La France Mutualiste vise à aligner son portefeuille d'investissements aux Accords de Paris – dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel – et à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) visant une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, une neutralité carbone en 2050 au niveau national, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport au niveau préindustriel.

L'objectif de La France Mutualiste est d'aligner ses portefeuilles d'investissements avec une hausse de température implicite de 1,5°C d'ici 2030.

Cette politique se décline opérationnellement de la manière suivante :

- Les émissions de GES des investissements de La France Mutualiste doivent être mesurées et publiées
- La hausse de température implicite induite par le portefeuille d'investissements de La France Mutualiste doit être calculée et publiée

- Ces indicateurs sont calculés à l'aide de données fournies par Moody's
- Une trajectoire générale de convergence des portefeuilles (par classe d'actifs) avec un objectif de température implicite induite de 2°C au 31/12/2025 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 1,5°C au 31/12/2030.
- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des 33% des moins bonnes sociétés des secteurs à enjeux climatiques (énergie, transport, industrie, chimie, bâtiment)
- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des émetteurs ayant une température implicite induite supérieure à 2,7°C en 2023 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 2°C en 2030
- Une politique d'exclusion du charbon, avec l'arrêt de tout nouvel investissement dans des entreprises ayant une relation avec le charbon (hors obligations vertes et investissements dans des filiales entièrement dédiées à la production d'énergie renouvelable). De plus La France Mutualiste fixe un objectif de désengagement évolutif d'ici 2030 avec un seuil couperet sur le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique évoluant linéairement de 25% en 2023 à 0% en 2030.
- Un désengagement progressif du pétrole et du gaz, avec d'abord une limitation à 20% de production issue d'énergies fossiles pour les investissements dans le secteur utilities. Ensuite, le secteur Energie sera limité à 5% des investissements de La France Mutualiste. Enfin, une exclusion des hydrocarbures non conventionnels de son portefeuille d'ici à 2030. Avec un seuil limite (en % de la production) évoluant de 30% en 2023 à 5% en 2030.

Glossaire

- **Accord de Paris** : « Accord de Paris – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ». En 2015, suite à la COP21 (21^e édition de la Conférence des Parties sur le climat), les nations se sont engagées à lutter contre le réchauffement climatique afin de le limiter à +2 °C. L'Accord de Paris sur le changement climatique est le premier accord universel juridiquement contraignant en matière de lutte contre le changement climatique. Chaque pays (« Partie ») a ensuite dû lui-même ratifier cet accord dans ses instances nationales. Pour l'Union européenne en tant que « Partie », il a été signé le 22 avril 2016 et ratifié le 5 octobre 2016.
- **ACPR** : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance.
- **AIE** : Agence Internationale de l'Énergie est une organisation autonome rattachée à l'OCDE. Sa mission est de coordonner les politiques énergétiques des 30 pays membres.
- **AMF** : L'Autorité des Marchés Financiers est l'autorité de régulation et de supervision des marchés financiers et des sociétés de gestion.
- **Article 8** : désigne selon le règlement SFDR, les produits promouvant des caractéristiques durables, intégrant des critères environnementaux et/ou sociaux.
- **Article 9** : désigne selon le règlement SFDR, les produits ayant un objectif d'investissement durable, contribuant à une activité économique visant un objectif environnemental et/ou social.
- **Benchmark** : désigne un indice boursier pris comme référence pour la gestion d'un portefeuille.
- **Best-in-class** : L'approche Best-in-class vise à privilégier les meilleures pratiques des entreprises, au sein d'un même secteur d'activité. Ainsi, le principe Best-in-class n'exclut aucun secteur ou industrie.
- **Biodiversité** : La biodiversité est la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes.
- **La biodiversité** est définie par la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992) comme « la variabilité des êtres vivants de

toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (art. 2).

Cette Convention a trois principaux objectifs :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de la diversité biologique,
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le concept de biodiversité

concerne toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation :

- **la diversité écologique (les écosystèmes)** ;
 - la diversité spécifique (les espèces)
 - la diversité génétique (les gènes).
- **Budget Carbone** : Le budget carbone indique la quantité de carbone qui peut être brûlée dans un secteur pour rester dans un scénario de décarbonation sectorielle développée par l'initiative.
 - Cela peut être fait en fixant à la fois des objectifs d'intensité et des objectifs absolus. Science Based Targets (SBTi) donné. Cette notion est développée dans l'approche d'alignement des scénarios climat de Moody's ESG360, qui s'inspire de la méthodologie : Disclosure ou SFDR.
- **CSDR** : cf. SFDR
- **Charbon thermique** : charbon extrait afin d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.
- **DNSH / Règlement taxonomie** : taxonomie Il s'agit d'un règlement européen qui constitue l'un des piliers de la stratégie européenne sur la finance durable. L'application du principe DNSH (« Do No Significant Harm »), tel que défini dans l'article 17 du Règlement taxonomie (2020/852) de l'Union européenne, demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux 6 objectifs :

- 1 L'atténuation du changement climatique,
 - 2 L'adaptation au changement climatique
 - 3 L'utilisation durable et la protection des ressources et marines, aquatiques
 - 4 La transition vers une économie circulaire,
 - 5 La prévention et la réduction de la pollution,
 - 6 La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- **Due Diligence** : Il s'agit d'une procédure d'examen des documents d'une société cible qu'opère un investisseur en vue d'une transaction.
 - Durable : Est définie comme « durable » par la taxonomie une activité qui remplit chacune des 4 conditions suivantes :
 - 1 Apporter une contribution substantielle à au moins un des six objectifs ci-dessus.
 - 2 Ne causer aucun préjudice important aux autres objectifs environnementaux.
 - 3 Respecter des critères sociaux basiques (« minimum social safeguards »), y compris le respect des droits humains.
 - 4 Avoir une bonne gouvernance.

Et cela suppose en amont un travail d'analyse de la part des sociétés :

- 1 Mise en œuvre de solutions d'adaptation réduisant les risques climatiques physiques les plus importants auxquels elles font face.
- 2 Identification des risques climatiques physiques de risque susceptibles de perturber le fonctionnement de leur activité (analyse de risque et de vulnérabilité climatique rigoureuse : aléas chroniques, extrêmes, liés à la température, au vent, à l'eau, aux masses solides...).
- 3 Prise en compte, dans les projections climatiques et des impacts potentiels, des derniers développements scientifiques en matière d'analyse de vulnérabilité et de risque, conformément aux dernières publications du GIEC.
- 4 Respect de certains critères, dans les solutions d'adaptation mises en œuvre :
 - ne pas avoir d'incidence négative sur les efforts d'adaptation

ou sur le niveau de résilience d'autres populations, de la nature, du patrimoine culturel, des biens et d'autres activités économiques ;

- favoriser les « solutions fondées sur la nature » et les « infrastructures bleues et vertes » (eau et terre) ;
 - être cohérentes avec les schémas d'adaptation locaux, sectoriels, régionaux ou nationaux ;
 - être mesurées et suivies dans le temps via des indicateurs prédéfinis ; des « actions correctives » sont prévues si les objectifs ne sont pas atteints.
- **Durable (finance) :** Selon la définition de l'AMF, la finance durable est une approche globale visant à renforcer la performance sociale, économique et environnementale de la finance, c'est aussi prendre en compte de nombreux aspects ne se limitant pas à l'ESG. Toujours selon l'AMF, cela passe par une meilleure prise en compte des externalités sociales et environnementales et des risques et opportunités de long terme. Le terme « gestion durable » est le plus souvent utilisé comme synonyme de « gestion responsable ».
- **Durable (investissement) :** Selon la définition du Conseil européen, un investissement durable est un investissement qui contribue à des objectifs sociétaux ou environnementaux ou les deux, en s'assurant que la société a une bonne gouvernance et sans nuire à l'un des deux objectifs.
- **Développement durable :** Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport Brundtland).
- **Émetteur :** On parle ici à la fois d'émetteurs de titres (obligations et actions principalement), mais aussi, dans la rubrique climat, d'émetteurs de gaz à effet de serre. À ne pas confondre.
- **Empreinte carbone et intensité carbone :** L'empreinte carbone est la quantité de gaz à effet de serre émise par les activités d'une organisation donnée au cours d'une année et exprimée en tonnes équivalent de dioxyde de carbone (tonnes équivalent CO₂ ou t.eqCO₂). L'intensité carbone, à la différence de l'empreinte carbone, est exprimée sous forme de ratio. Elle rapporte la quantité de gaz à effet de serre émise au chiffre d'affaires d'une entreprise, ce qui facilite la comparaison entre entreprises et

secteurs au sein des portefeuilles d'investissement.

- **ESG :** Fait référence aux enjeux Environnementaux, Sociaux/ Sociétaux et de Gouvernance qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière. L'ESG se décline ensuite en plusieurs critères spécifiques à chacun des trois piliers.
- **Fonds généraux :** Également appelés « fonds en euros », ces fonds sont des supports de contrats d'assurance vie, traditionnellement composés d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers. Sur les fonds généraux, l'engagement de l'assureur est une valeur exprimée en euros.
- **Fonds dédiés :** Fonds réservé à La France Mutualiste permettant de mettre en place une gestion personnalisée (ces fonds peuvent supporter un maximum de 20 porteurs).
- **France Assureurs :** (ex-Fédération française de l'assurance) Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché.
- **GES ou gaz à effet de serre :** sont des composants gazeux qui captent le rayonnement infrarouge et emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, ce qui contribue à l'effet de serre. L'effet de serre est un phénomène naturel et bénéfique qui garantit une température moyenne sur Terre permettant l'existence système naturel actuel. En revanche, la production trop importante de GES par l'homme est à l'origine du réchauffement climatique. Les six principaux gaz à effet de serre, pris en compte dans le protocole de Kyoto, sont les suivants :
 - Dioxyde de Carbone (CO₂) ;
 - Méthane (CH₄) ;
 - Protoxyde d'azote (N₂O) ;
 - Hydrofluorocarbures (HFC) ;
 - Perfluorocarbures (PFC) ;
 - Hexafluorure de soufre (CF₆).
- **Gouvernance :** Selon le Vernimmen¹, dans une acception large, la gouvernance d'entreprise représente l'organisation du contrôle et de la gestion de l'entreprise. De façon plus étroite, le terme gouvernance d'entreprise est utilisé pour désigner l'articulation entre l'actionnaire et la direction de la société, et donc principalement le rôle et le fonctionnement du Conseil d'administration ou de surveillance.
- **KPIs :** Key Performance Indicators, indicateurs de performance d'une société.

- **Loi Énergie Climat (LEC) article 29 :** Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, a été publié le 27 mai 2021, dans la continuité de 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ce décret vise à positionner la Place de Paris sur des sujets clés pour l'alignement des flux de capitaux sur une trajectoire bas-carbone, ainsi que le demande l'Accord de Paris – en articulation avec le droit européen et en appliquant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD, voir plus bas). Concrètement, il encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché, définit les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères E, S et G, et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition écologique et énergétique.
- **Management package :** rémunération variable des dirigeants d'une société
- **NFRD :** La directive européenne NFRD ou « Non-Financial Reporting Directive » en anglais est un texte qui vise à structurer la d'informations extra-financières par les grandes entreprises européennes. Début 2021, la directive NFRD a changé de nom pour devenir la CSRD ou « Corporate Sustainability Reporting Directive ».
- **NZAOA :** l'Alliance Net-Zero Asset Owner
- **Obligation verte ou Green bond :** Une obligation verte est émise dans le but de financer un projet défini à haute valeur ajoutée environnementale. Il peut s'agir de titres émis par des entreprises, des entités ou des Etats. Il n'existe pas encore, à ce jour, de label européen reconnaissant ce statut d'obligation « verte ». Certains référentiels de place (exemple : « Green Bonds principes ») permettent néanmoins de structurer l'émission de ces obligations.
- **Obligation durable :** comprend l'ensemble des obligations de type green bond, sustainable bond, sustainable linked bond, social bond et blue bond.
- **ODD – Objectifs de Développement Durable de l'ONU :** Les 17 ODD sont listés ci-dessous pour information :
- **OPC :** Organisme de Placement Collectif (cf. Fonds dédiés/ Fonds généraux)
- **PRI :** Principes pour l'Investissement Responsable.
- **RSE :** Responsabilité Sociale

d'Entreprise est la déclinaison du Développement durable à l'échelle des entreprises et fait l'objet d'un rapport spécifique désormais appelé DPEF (déclaration de performance extra-financière) pour les entreprises au-delà de certains seuils fixés par la loi.

■ **Scénario 2 °C** : Scénario compatible avec une limitation de la hausse globale des températures à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici à 2100 (cf. aussi Trajectoire 2°C). Cette notion est issue de l'Accord de Paris de 2015 (COP21).

■ **Scope 1** : Emissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise.

■ **Scope 2** : Emissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou

de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

■ **Scope 3** : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

■ **SFDR** : Sustainable Finance Disclosure Regulation (voir à Disclosure), est un règlement européen qui constitue l'un des piliers de la stratégie européenne sur la finance durable.

■ **Transparisation** : Il s'agit de recueillir des données concernant chaque ligne détenue dans un fonds. Autrement dit, c'est la capacité à connaître les positions détenues au sein d'un fonds. La France Mutua liste a notamment procédé à la transparence des OPC et mandats afin de connaître le détail des positions détenues au global.

■ **Unités de compte (ou UC)** : Tout comme les fonds généraux, les

unités de compte sont des supports d'investissement d'assurance vie. Pour les unités de compte, l'engagement de l'assureur est exprimé en parts, dont la valeur est soumise à l'évolution des marchés.

■ **Urgewald** : Organisation non gouvernementale allemande active sur les sujets liés à l'environnement et aux droits humains. Urgewald met notamment à disposition des investisseurs et du grand public des bases de données concernant les principaux producteurs de charbon (pour la Global Coal Exit List) et d'hydrocarbures (pour la Global Oil and Gas Exit List) susceptibles d'être utilisées dans la mise en oeuvre de politiques d'exclusion.

■ **Valeur de marché** : Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés des autres actifs et soustraits des autres passifs.

ODD – Objectifs de Développement Durable de l'ONU



Annexe

Indicateurs bruts SFDR		Taux de couverture	Total des actifs 31/12/2022
Indicateurs Obligatoires			
Émetteurs privés			
Indicateurs Environnementaux	1 Total des Emissions de GES (teq.CO2)	98%	4 953 929
	2 Empreinte Carbone (teq.CO2)	62%	65,98
	3 Intensité Carbone (teq.CO2/M€ CA)	86%	118,35
	4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	98%	17,52%
	5 Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	2%	nd
	6 Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh / M€)	100%	2,57
	7 Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	71%	
Indicateurs sociaux	8 Emissions dans l'eau	2%	nd
	9 Déchets dangereux générés	0%	nd
	10 Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des orientations de l'OCDE applicables aux multinationales	98%	1,67%
	11 Absence de processus et de mécanisme de contrôle de la conformité aux principes et orientations susvisés	0%	nd
	12 Ecart de rémunération non-ajusté entre les sexes	2%	nd
	13 Diversité des genres dans les conseils d'administration	24%	33,42%
	14 Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et armes biologiques)	98%	0,02%
Émetteurs publics			
S	15 Intensité carbone des Emetteurs publics (teq.CO2 PIB par habitant)	100%	4,67
E	16 Pays bénéficiaires daisant l'objet de violations sociales	98%	1,67%
Immobilier			
S	17 Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers	100%	0,00%
E	18 Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétiques (% de la surface totale DPE F)	100%	7,87%
Indicateurs Optionnels			
S	Emissions financées investissement immobiliers (teq.CO2/M€)	100%	3,38
E	Score d'engagement moyen dans les Normes Internationales Sociales (Droit des Hommes et Normes du Travail) / Average Human Right Performance score (/100)	100%	100

lafrancemutualiste.fr

01 40 53 78 00

Tour Pacific, 11-13 cours Valmy
92977 Paris La Défense Cedex



La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Siège social : Tour Pacific, 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

